

REUNION DU VENDREDI 1^{er} JUIN 2018

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Lénia HOUEL. Xavier DUCHET. (conseillers municipaux).

Absents excusés : Luc NOLET (pouvoir G.ARNOUITS). Damien GAUTHIER (pouvoir O.SAVARY). Thierry CORBERON (pouvoir F.CHAMON). François TURCIN (pouvoir M.BARBE).

Absents : Bruno DI BLAS. Philippe SODOYER.

Secrétaire de séance : Xavier RATTE.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Sur le PLU, deux secteurs sont classés en zone 1AU.

- Lieudit « la Montée » - plusieurs hypothèses d'aménagement (de 28 à 34 lots) sont présentées aux élus.

Tous ces terrains ont actuellement une valeur d'environ 5€ le m² qui pourrait passer à 50€ le m² après viabilité.

Afin de réaliser ce projet il faudrait créer une Association Foncière Urbaine de projet (AFU-P).

Les élus optent pour le scénario n°2, d'environ 28 lots. Ce scénario pourrait se dérouler en 2 tranches.

Que faire du chemin ? Les élus proposent de le supprimer, les vignes étant accessibles par d'autres chemins aussi proches des exploitations concernées.

Voirie, - il est proposé plusieurs profils de voirie de 12.5m à 7m. Les élus suggèrent une voirie à double sens de 10.5m avec des trottoirs de 1.5m et un stationnement de 2m d'un seul côté.

- Lieudit « rue des Maisons Rouges ». Préciser dans l'OAP que cette zone est aménageable en deux parties, un accès rue des Maisons Rouges et un autre Grande rue.

Le propriétaire de ces parcelles a proposé à la commune de lui donner l'ensemble des parcelles, sous réserve que la commune viabilise, vende les lots et lui en redonne la valeur du terrain d'origine en lots. Les élus émettent un avis réservé quant à cette proposition.

Il est passé au vote. Pour une demande de modification de l'OAP du lieudit « rue des maisons Rouges, les élus acceptent par 11 voix pour, une abstention (D.BROUIN) et une contre (L.HOUEL).

Le syndicat d'électrification a chiffré la rénovation du parc d'éclairage public, avec horloge.

Le coût du réseau connecté s'élèverait à la somme de 187 946.13€ TTC dont 74 304.60€ TTC à la charge de la commune (les travaux et la main d'œuvre étant subventionnés à 40 ou 60%) et celui d'un réseau non connecté à la somme de 149 089.03€ TTC soit 74 544.51€ à la charge de la commune (les travaux et la main d'œuvre étant subventionnés à 40%).

- ✓ Fournitures de luminaires : 93 lanternes à led et 54 de style.
- ✓ Pose de lanternes : 6 à moins de 5m et 147 entre 5 et 12m.
- ✓ Fourniture et pose de consoles (93), de coffrets de raccordement (153).
- ✓ Fourniture d'horloges (10)
- ✓ Raccordement sur le réseau de tous les luminaires.
- ✓ Mise à jour des plans de tout le réseau.

Le syndicat d'électrification demande que la commune inscrive le montant total de l'opération à son budget même s'il y a plusieurs tranches.

Les élus sont favorables à la modification de l'éclairage public, sous réserve que le bâtiment sis 58 grande rue soit vendu.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Sapeurs-pompiers - un véhicule a été commandé, il devrait être livré mi-juin.
- ❖ Groupe scolaire – le constructeur doit venir régler la VMC qui est équipée du système « free-cooling ».
- ❖ Challat – voir pour la pose d'un banc en pierre.

Séance levée à 19h 45min.